



-4403-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 18 décembre 2023 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Assiste également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2023-320;
4. Période de questions des citoyens.
5. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoption du règlement # 2023-320**

**R-231218-272**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement # 2023-320 a été donné par la conseillère Mme Gina l'Heureux lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 12 décembre 2023, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;



CONSIDÉRANT QUE la mairesse fait mention que ce règlement prévoit des revenus de 9 162 560 \$ et des dépenses de 9 176 023 \$ et qu'afin d'équilibrer le budget, un montant de 313 463 \$ sera pris à même le surplus accumulé non affecté, réparties de la façon suivante :

REVENUS	2024	
	Budget	%
Revenus de source locales (taxes)	4 438 830 \$	46.68 %
Compensation tenant lieu de taxes	448 718 \$	4.72 %
Service des Loisirs	89 600 \$	0.95 %
Péréquation	1 063 489 \$	11.26 %
Entente intermunicipale incendie	964 219 \$	10.21 %
Autres revenus de source locale	784 732 \$	8.31 %
Transferts conditionnels	1 162 206 \$	12.31 %
Autres fonds	210 767 \$	2.23 %
Affectations autres	0 \$	0.00 %
Appropriation des surplus	313 463 \$	3.32 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>9 476 023 \$</b>	<b>100.00 %</b>

DÉPENSES	2024	
	Budget	%
Administration générale	1 081 267 \$	11.41 %
Sécurité publique	1 544 491 \$	16.30 %
Transport routier	2 344 106 \$	24.74 %
Hygiène du milieu	1 205 083 \$	12.72 %
Santé et bien-être	4 500 \$	0.05 %
Urbanisme et mise en valeur	542 269 \$	5.72 %
Loisirs & culture	971 855 \$	10.26 %
Service de la dette	1 454 466 \$	15.35 %
Activités d'investissement	327 985 \$	3.46 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>9 476 023 \$</b>	<b>100.00 %</b>

Elle mentionne également que le programme triennal d'immobilisation prévoit les investissements suivants : pour 2024 : 5 291 000 \$, pour 2025 : 2 680 000 \$ et pour 2026 : 6 615 000 \$, répartis de la façon suivante

#	Service Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (000 \$)							
		Programme triennal					Total des trois	Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
		Dépenses antérieures au programme	2024	2025	2026				
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>									
1	Nouvelle rue développement résidentiel		1 236			1 236		1 236	
2	Réfection conduite souterraine 4e Avenue et 8e Rue		2 040			2 040		2 040	
3	Source eau potable		100	1 500		1 600		1 600	
4	Bouclage réseau eau potable rue Verreault (conformité)			100		100		100	
5	Groupe électrogène			80	500	580		580	
6	Réfection Route 138 avec MTQ (hon. professionnels)				500	500		500	
7	Réfection côte 1re Avenue				1 000	1 000		1 000	
8	Entrepôt route maritime ou agrandissement garage municipal				500	500		500	
	<b>Total travaux publics</b>		<b>3 376</b>	<b>1 680</b>	<b>2 500</b>	<b>7 556</b>		<b>7 556</b>	
<b>LOISIRS ET SPORTS</b>									
9	Réfection bâtiment de la piscine				715	715		715	
10	Réfection toiture salle de quilles et unité de chauffage		615			615		615	
11	Réfection toiture aréna et revêtement extérieur Complexe				3 000	3 000		3 000	
	<b>Total loisirs et sports</b>		<b>615</b>		<b>3 715</b>	<b>4 330</b>		<b>4 330</b>	
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>									
12	Réfection accès traversier			1 000		1 000		1 000	
13	Réfection quai phase 2		1 300			1 300		1 300	
	<b>Total développement économique</b>		<b>1 300</b>	<b>1 000</b>		<b>2 300</b>		<b>2 300</b>	
<b>ADMINISTRATION</b>									
14	Revêtement extérieur hôtel de ville				400	400		400	
	<b>Total administration</b>				<b>400</b>	<b>400</b>		<b>400</b>	
	<b>Total</b>		<b>5 291</b>	<b>2 680</b>	<b>6 615</b>	<b>14 586</b>		<b>14 586</b>	

Nombre de projet 14

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-320 relatif au budget 2024 et au programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.



**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 19 h 08, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.